

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 228/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

**Rue de Wormhout (en agglomération) - à l'angle de la rue du Saint Sacrement –
EUROVIA STR**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02/09/2022 – de M. VIDRIL – Sté EUROVIA STR – agence de
Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944 DUNKERQUE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux
de réfection de chaussée– rue du Saint Sacrement.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores, rue de Wormhout (en agglomération) à
l'angle de la rue du Saint Sacrement, pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée, du 12
septembre au 14 septembre 2022 inclus.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté EUROVIA STR– Agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944
DUNKERQUE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail :
cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- M. VIDRIL - Sté EUROVIA STR– Agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 –
59944 DUNKERQUE – e-mail : emilie.ranson@eurovia.com

Fait à HERZEELE, le 05 septembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 05 septembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

